

Conseil municipal du 6 avril 2012

Les élus ont voté le budget - Pas d'augmentation des taux en 2012

Lors de la réunion du conseil municipal du 6 avril le conseil municipal a adopté le budget 2012.

Budget AFR : l'association foncière de remembrement a été dissoute après versement des sommes affectées par ASF à tous les propriétaires concernés. Le solde de 2.727, 68 € est versé au budget communal pour compenser les frais supplémentaires de gestion, avec l'accord des membres de cette association. Unanimité.

Compte administratif 2011. Il est approuvé à l'unanimité et présente un excédent de fonctionnement de 90.174,70 € qui, cumulé à l'excédent antérieur de 54.667,43 € permet d'affecter 144.842,13 € sur le budget 2012 : 72.753,01 € en fonctionnement et 74.816,80 € en investissement. Unanimité.

Compte de gestion : le conseil municipal prend acte du compte de gestion tenu par le trésorier payeur.

Taux des différentes contributions directes : aucune augmentation pour 2012

Taxe d'habitation : 10,17%. Taxe foncière sur les propriétés bâties: 16,92%. Taxe foncière les propriétés non bâties: 82,35%. Unanimité.

Budget primitif 2012 adopté à l'unanimité.

Fonctionnement = 1.054.173,01 €. Il présente les caractéristiques suivantes : une augmentation de nos contributions directes liée à l'évolution des bases taxables (+11 358€), des dotations de l'état en diminution (- 4 725€), des dotations de l'Agglo de Brive reconduites à l'identique. Unanimité.

Investissement / Propositions nouvelles = estimation totale 334.854,90 € correspondant aux opérations prévisionnelles suivantes : Voirie route de Leyrat, mise en sécurité route de Larche (ralentisseurs), voirie et enfouissement rue du Centre, voirie 2012, diagnostic éclairage public, cuve fuel, signalétique, borne de puisage sur le réseau d'irrigation au stade, aménagements cour de l'école (jeux, bancs), 3è tableau blanc interactif à l'école, mobilier ALSH, plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, voirie rue des Chênes, réfection de voirie et mise en sécurité « rue de l'école », éclairage salle polyvalente, rideaux cantines et Mille club, mobilier urbain, travaux club house, isolation bâtiments communaux, cavurnes.

Subventions aux associations (13 835 €) : Amicale de chasse 230€ ; Amicale Laïque : 550 € ; Association Charles Gobert : 250 € ; ANACR (association nationale des anciens combattants résistants): 95 € ; Association des paralysés de la Corrèze : 50 € ; Association famille rurale du canton de Larche : 600 € ; BCP 230€ ; C'est la forme (gymnastique) : 230 € ; Comité des fêtes: 2020 € + 200 € (équipement) ; Coopérative scolaire: 65 € ; CPR : 230 € ; Don du sang: 30 € ; Ecole de musique cantonale : 400 € pour 2011 et 400 € pour 2012 € en fonction des inscrits de la commune. Fédération des associations laïques : 20 € ; FNACA : 305 € ; Instance de coordination de gérontologie du canton de Larche : participation demandée de 1.108 € (0,75 € par habitant). La Belle Epoque (club du 3e âge) : 230 € ; La Graine et l'Idée : 150 € + 300 € (prise en charge animation fête à Mansac 2011) ; Les amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Corrèze: 100 € ; Ligue contre le cancer : 75 € ; Mansac au fil des pages : 150 € ; Prévention routière: 25 € ; Protection civile: 25 € ; Mansac Avenir 230€ ; Mansac Loisirs : 230 € ; Restos du cœur de Saint-Pantaléon-de-Larche : 25 € ; Restos du cœur de Terrasson : 25 € ; Sporting club riverain (rugby) et école de rugby: 2.300 € ; Tennis club de Mansac : 385 € ; Union sportive riveraine foot: 800 € (proposition de reprise en cours); Zik'ici pour le festival de musique 2012 : 1500 € ; Association les enfants de Yayediado/France : 100 € ; association la ronde des oursons : 160 €

CCAS : 6.000 € sont attribués pour alimenter le budget du Centre Communal d'Action Sociale, solidarité et handicap **Divers** :

Approbation des nouveaux statuts concernant la fédération départementale des syndicats d'électrification. Unanimité